

Charte du club

Notre club est affilié à la FFCT, son fonctionnement est associatif (loi 1901.) Licencié au Club, chacun devra respecter les engagements suivants :

Sécurité:

- Le port du casque obligatoire pour chacune de nos sorties
- Chaque licencié devra avoir sur lui : - son nom - son adresse - son groupe sanguin - ses pathologies, allergies, les coordonnées (adresse et téléphone) de la personne à prévenir en cas d'accident.

Le certificat médical est obligatoire lors de l'inscription il est valable 3 ans. Le test cardiaque à l'effort est fortement recommandé par la F.F.C.T

Vous pouvez être assurés pour les cyclos sportives avec votre licence FFCT et la formule Vélo sport, dans ce cas un certificat médical annuel sera obligatoire.

- Respecter le code de la route et les signalisations temporaires
- Porter le gilet de sécurité par manque de visibilité (temps gris, brouillard, pluie)
- Être équipé d'un éclairage du cycle.

Environnement: Le club s'inscrit dans la démarche respect de l'environnement : Ne jetez pas vos emballages n'importe où, la nature n'est pas une poubelle.

Fonctionnement: Le club est affilié à une fédération cyclotouriste, Sans esprit de compétition. son but est de favoriser une certaine homogénéité indispensable à la pratique collective de notre sport.

Comment:

-En constituant plusieurs groupes de niveau

G1: Groupe sportif capable de boucler les circuits entre 27 et 30 km/h

G2: Groupe sportif modéré capable de boucler les circuits entre 25 et 27 km/h

G3: Groupe balade capable de boucler les circuits entre 22 et 25 km/h

Chaque groupe sera sous la tutelle d'un responsable « **Capitaine de route** » (voir suppléant) pour le bon déroulement de la sortie.

1-L'appartenance à un groupe reste personnelle et non figée.

2-Chaque membre doit s'adapter au fonctionnement du groupe et non l'inverse.

3- toute personne qui décide d'écourter le parcours ou de quitter le groupe doit impérativement en informer son responsable.

4- chaque membre est responsable de son comportement et doit contribuer au bon déroulement de la sortie.

5- les modalités de fonctionnement de chaque groupe sont définies avant le départ.

6-sauf circonstances exceptionnelles les circuits programmés doivent être respectés.

7-Lors des sorties veuillez respecter les arrêts techniques des copains.

En cas de sinistre n'oubliez pas que la déclaration doit être faite dans les 5 jours auprès de notre secrétaire Jean-François ECALLE : 05 46 05 55 25